



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE**

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 177-2021**

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière, que, suite à la procédure d'enregistrement (tenue de registre) qui a eu lieu le 26 juillet 2022 et après vérification de la conformité, le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a pas été atteint. Cedit règlement a été adopté par le Conseil de l'Agglomération de La Tuque, le 16 août 2022, comme étant conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de La Tuque.

Conséquemment, le règlement 177-2021 sur les usages conditionnels est entré en vigueur ce 17 août 2022, conformément à la loi.

Ledit règlement est déposé sur le site Internet de la Municipalité de Lac-Édouard.

Donné à Lac-Édouard, ce 17^e jour du mois d'août 2022.

Mélanie Dagenais,

directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélanie Dagenais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 176-2021, et ce, le 17 août 2022.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 17^e jour de août 2022.

Mélanie Dagenais,

Directrice générale et greffière-trésorière